Regu le 10/03/2022

## EXTRAIT DUIREGISTRE DES DELIBERATIONS DU COMITE SYNDICAL

Département du PUY DE DOME

## SIEA Rive Droite de la dore 63300 DORAT

L'an deux mille vingt-deux, le deux mars, à 19 heures, les membres du comité syndical du SIEA RIVE Droite de la Dore de DORAT, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire, à la salle des fêtes de Noalhat, sous la présidence de M. Guy PRADELLE, Président.

Membres	
Titulaires	
En	12
exercice	
Présents	10
Suppléants	***************************************
En	12
exercice	
Présents	0
Votants	
Eau	0
Collectif	0
Autonome	6
Exclus	0

Date de convocation: 22/02/2022

<u>Étaient présents</u>: Messieurs Guy PRADELLE, Patrick SAUZEDDE, José MARQUES, Thomas BARNERIAS, Norbert ARMENGAUD, Marc BONNOT, Gérard RIMBERT, Tony BERNARD, Frédéric CHONIER

Mesdames Mme Yvette DA SILVA

Etaient absents: Mme Sandrine PERI

Procurations: Mme Patricia CHATAING à Mr Tony BERNARD

Secrétaire de séance : Monsieur BONNOT Marc

<u>Objet</u>: <u>Autorisation de dépôt de demande de subvention suite au rajout de deux dossiers de réhabilitation ANC</u>

Le Président expose à l'Assemblée que deux projets de dossiers de réhabilitation Assainissement non collectif ont été abandonnés. Plutôt que de laisser perdre ces subventions et en accord avec l'agence de l'eau Loire Bretagne et le Conseil Départemental, deux nouveaux dossiers pourraient les remplacer.

Président soumet donc les propositions suivantes :

Dossier de réhabilitation de Mme POLESE Manuella « les Paccauds, commune de Paslières, Dossier de réhabilitation de Monsieur PORTE Olivier « Moulin d'Auvergne » commune de Paslières.

Après l'exposé du Président, le comité à l'unanimité des membres présents :

- Autorise le Président à déposer des demandes de subventions auprès de l'Agence de l'Eau Loire Bretagne et du Conseil Départemental.
- Autorise le Président à signer tous documents afférents à ces dossiers.

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus. Au registre sont les signatures. Pour copie conforme, le 02 mars 2022



*;*